

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DIS VAR



HUMANITÉ

IMPARTIALITÉ

NEUTRALITÉ

INDÉPENDANCE

VOLONTARIAT

UNITÉ

UNIVERSALITÉ



**Premier opérateur associatif français,
auxiliaire des pouvoirs publics,
la Croix-Rouge française oeuvre depuis
plus de 150 ans au service de l'intérêt
collectif.**

**Chaque jour, ses équipes interviennent
dans les champs de l'action sociale, de
l'urgence et du secourisme, de la formation,
de l'action internationale et du sanitaire,
social et médico-social, défendant les
valeurs d'humanité et de solidarité qui
constituent le socle de la démarche
Croix-Rouge.**

**Grâce à son réseau de 59 000 bénévoles
et aux 18 000 salariés de ses 600
établissements et instituts, la Croix-Rouge
française bénéficie d'une implantation
territoriale unique qui lui permet d'agir
au plus près des besoins locaux.**

« Article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

- > Projet actualisé entre novembre 2023 et mars 2024
- > Présentation en réunion d'équipe du 21/03/2024
- > Consultation du Conseil de la Vie Sociale le : 26/03/2024

Date et Visa du Directeur : Le 26/03/24



SOMMAIRE

Préambule	5
Un Établissement de la croix rouge française	6
La CROIX ROUGE FRANÇAISE : SON PROJET, SES VALEURS, SES ENGAGEMENTS	6
LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RESOLUMENT TOURNEE VERS LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION PAR SA STRATÉGIE POUR 2030	7
UNE FILIERE PROTECTION DE L'ENFANCE DIVERSIFIÉE ET ENGAGÉE AUPRES DES MINEURS NON-ACCOMPAGNES	8
Le DIS VAR / Un Établissement accueillant des Mineurs non accompagnés de 14 à 18 ans	15
ÉVOLUTION ET CADRE D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT	15
Un service ouvert en août 2021	15
Valeurs du service	16
Promotion de la bientraitance	16
Bientraitance et respect des droits	17
Risques de maltraitance identifiés au sein du DIS Var, identification, communication et traitement	18
PUBLICS	19
Le public MNA dans le var	19
Problématiques spécifiques du public MNA	20
LES MISSIONS DU DIS VAR	23
Domaines de l'accompagnement	23
L'hébergement en colocation, localisation et principes éducatifs	25
LA GESTION DES PARADOXES	28
L'ORIENTATION, LA PROCEDURE D'ADMISSION ET LA DUREE DE LA PRISE EN CHARGE	29
• L'orientation	29
• Préadmission	29
• Accueil	30
• La durée de la prise en charge	30
ORGANISATION DU SERVICE ET DE L'EQUIPE	30
• Organisation du service	30
• Constitution de l'équipe et fonctionnement du service	31
• Réunions, supervision et animation d'équipe	36
LOGICIEL METIER ET PROTECTION DES DONNEES	36
EXPRESSION DES USAGERS	37
PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	37
PRESTATIONS DISPENSÉES PAR L'ETABLISSEMENT	38
RESEAU, PARTENAIRES ET INSCRIPTION AU SEIN DU TERRITOIRE	39
PLAN D'ACTION ET AXES STRATEGIQUES	41

PREAMBULE

Issu de l'article 12 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement est un document de référence pour l'ensemble des professionnels d'un établissement : il fixe pour eux et avec eux le sens et les grands objectifs de leur mission, les valeurs de référence auxquelles l'accompagnement des personnes se réfère, ainsi que la manière dont l'encadrement entend habiter et faire vivre ces valeurs, avec les professionnels et les bénévoles qui exercent les missions dans l'établissement.

Lié à la démarche d'évaluation interne, ce document est également un outil dynamique qui s'articule selon deux axes complémentaires :

- Une dimension projective : évolution souhaitable et ambition réaliste ;
- Une dimension stratégique : démarche de projet précisant les buts recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Le projet d'établissement ne se limite donc pas à un état des lieux mais explicite bien l'orientation que l'établissement veut suivre dans les 5 prochaines années. Le projet d'établissement a également pour objet de :

- S'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à la protection de l'enfance et des familles
- Rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des personnes accompagnées ;
- Fixer des objectifs d'amélioration et définir les actions à conduire sur une période de 5 ans, après consultation du conseil de la vie sociale (CVS) ou, le cas échéant, d'une autre forme de participation.

Le Projet d'établissement sera actualisé de façon annuelle.

UN ÉTABLISSEMENT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

- LA CROIX ROUGE FRANÇAISE : SON PROJET, SES VALEURS, SES ENGAGEMENTS

La Croix-Rouge française (CRF) est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est reconnue par le gouvernement français comme une société de secours volontaire, autonome et auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est l'une des 185 sociétés nationales qui composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge.

Dans son projet associatif, la Croix-Rouge française réaffirme son engagement dans une économie sociale de services à but non lucratif. « Dans ses établissements des secteurs de la santé, de l'aide sociale et de la formation, ses salariés mettent leur professionnalisme au service des actions humanitaires de l'association et des politiques publiques ou d'intérêt général qu'elle contribue à mettre en œuvre. Conscients que notre société a, plus que jamais, besoin d'humanité, la Croix-Rouge française souhaite faire de ses délégations et de ses établissements des lieux qui incarnent les valeurs d'un engagement désintéressé et les exigences d'un professionnalisme reconnu ; des lieux où le souci de la personne bénéficiaire et la qualité de sa prise en charge sont prioritaires ; des lieux où la générosité, la solidarité, l'écoute, l'attention sont partagées par ceux qui les font vivre au service de ceux qu'ils accueillent. »

Les valeurs de la CRF s'appuient sur les sept principes fondamentaux établis par le Mouvement Croix-Rouge, en orientant ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines, avec une priorité en faveur des plus vulnérables. Ces principes, auxquels adhèrent les bénévoles et les salariés, sont « **Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité** ». Par ailleurs, en cohérence avec ses 7 principes, la Croix-Rouge française s'engage à garantir **une inconditionnalité de l'accueil dans ses établissements et délégations**.

Les activités d'accompagnement des professionnels de la Croix-Rouge française ont des visages différents mais une préoccupation commune les anime : **apporter un accompagnement, un soin ou un appui, aussi efficaces et respectueux que possible**, des attentes de la personne et de ses proches, ancré dans le souci de promouvoir l'autonomie, sous toutes ses formes.

- **LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE RESOLUMENT TOURNEE VERS LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION PAR SA STRATÉGIE POUR 2030**

Dans son action, la Croix Rouge française met en œuvre les **sept principes fondateurs du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge** : Humanité ; Impartialité ; Neutralité ; Indépendance ; Volontariat ; Unité ; Universalité.

Ces sept principes fixent l'orientation de l'association, son éthique, sa raison d'être et sa nature particulière. Depuis sa création, l'association s'est engagée sur de nombreux fronts et intervient ainsi auprès de tous : personnes précaires, enfants et familles en situation difficiles ou en danger, personnes en perte de lien social, personnes exclues, personnes dépendantes en raison de leur âge ou de leur handicap ; ou enfin personnes victimes des conflits ou des catastrophes naturelles. La Croix-Rouge française accompagne les plus vulnérables dans les situations d'urgence, mais s'attache aussi à aider chacun à retrouver les conditions d'une existence digne. Elle privilégie ainsi, quand cela est possible, un accompagnement vers l'autonomie des personnes.

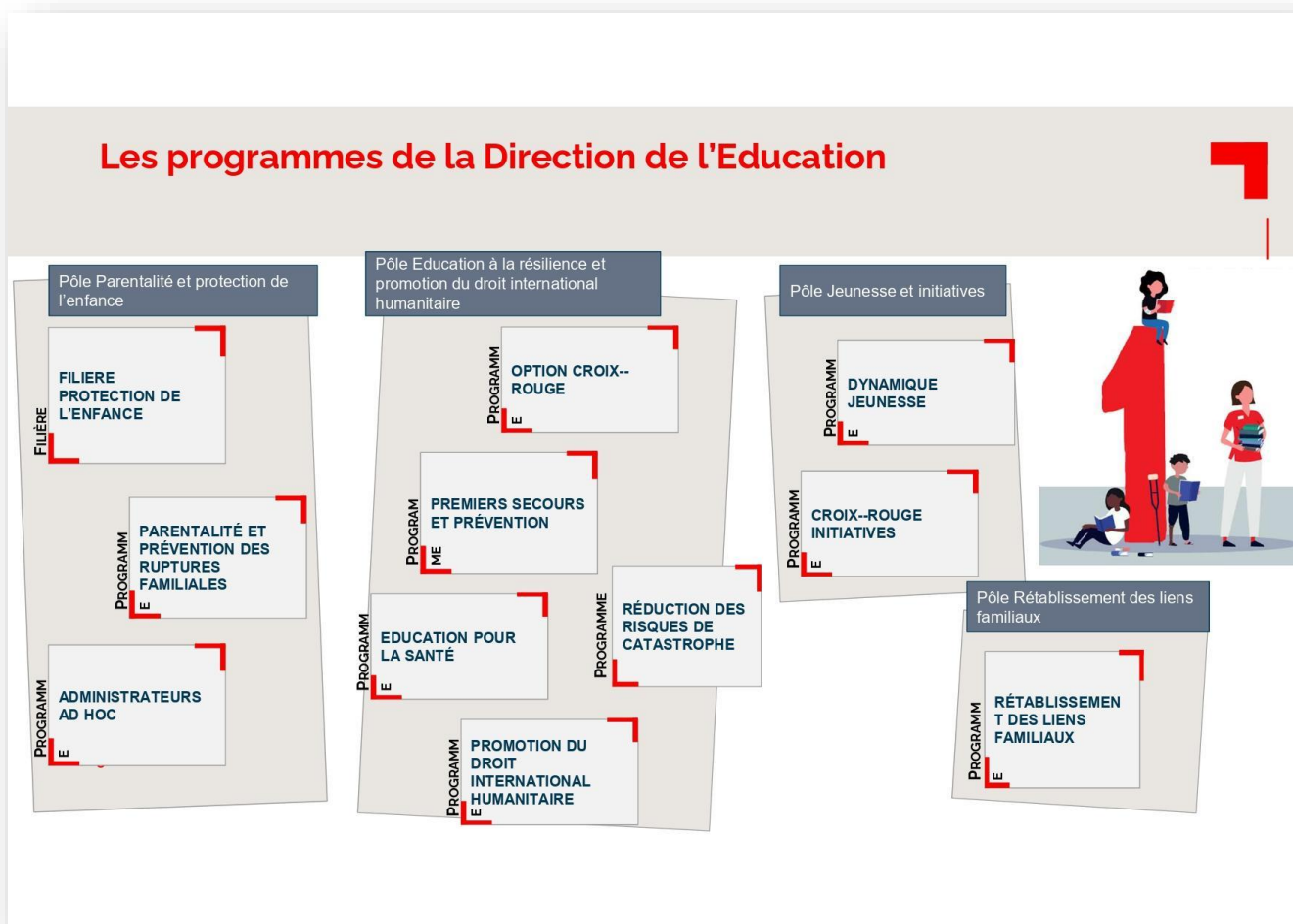
Dans sa **stratégie "Cap vers 2030"**, la Croix-Rouge française s'est donnée comme raison d'être **la résilience face aux crises, qu'elles soient collectives ou personnelles**. Notre association aide ainsi les personnes et la société française à mieux se préparer pour éviter les crises, réduire leurs conséquences lorsqu'elles surviennent, faire face ensemble et faciliter le relèvement. La Croix-Rouge française a ainsi développé une stratégie 2030 fondée sur **trois piliers** :

1. Prévenir et éduquer,
2. Protéger,
3. Relever en rétablissant le lien social.

Elle y énonce son ambition de se positionner comme un acteur majeur de l'éducation afin de permettre à chacun de s'émanciper et de déployer son potentiel. Cette priorité, portée par la **Direction de l'Éducation, de la Prévention et des Liens Familiaux**, se décline notamment par l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles.

Aux côtés de programmes éducatifs (Option Croix-Rouge, Prévention et premiers secours, Réduction des risques de catastrophe, Promotion du droit international humanitaire, Croix-Rouge Jeunesse et Croix-Rouge Initiatives ainsi qu'une mission de rétablissement des liens familiaux - mission statutaire de la CRf), la protection de l'enfance y occupe ainsi une place centrale.

Dès le plus jeune âge, partager des savoirs, des compétences, du sens et renforcer les liens, pour permettre aux personnes et aux communautés de déployer leur potentiel et d'anticiper les crises



UNE FILIERE PROTECTION DE L'ENFANCE DIVERSIFIÉE ET ENGAGÉE AUPRES DES MINEURS NON-ACCOMPAGNES

L'accompagnement des enfants les plus fragiles et de leur famille fait partie des **missions historiques de la Croix-Rouge française**, qui n'a eu de cesse de rechercher les réponses les plus adaptées à chaque époque (orphelins de guerre, Protection maternelle et infantile, centres parentaux...).

La Croix-Rouge française poursuit ainsi son engagement auprès des enfants et de leur famille, à travers ses **établissements et services dédiés**. Au sein des structures de protection de l'enfance, nos équipes de professionnels – éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, infirmiers, psychologues... – ont pour mission de contribuer au développement de chaque enfant, à sa protection et à son bien-être, et de lui permettre de devenir un citoyen accompli.

Cela se matérialise par de **nombreux dispositifs différents** :

La **filière protection de l'enfance** de la CRf en **quelques chiffres**

46 établissements, services et dispositifs

dont 20 dédiés aux mineurs non-accompagnés

Présents dans **23** départements

Plus de **2000** places

974 ETP et **1518** salariés

Notre association attache une grande importance au fait de **considérer l'enfant dans sa globalité**, en tenant compte de ses besoins, de son développement et de son environnement social et familial. Chaque enfant est un individu unique avec une histoire, des expériences de vie, des connaissances, des émotions, des rythmes et des besoins qui lui sont propres.

La Croix-Rouge française est également un **acteur engagé pour les droits de l'enfant** ; elle inscrit son action dans le respect des textes internationaux, notamment la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) . Les équipes de la Croix-Rouge française ont aussi pu s'impliquer, encore récemment, en 2022, au sein du collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE), qui rassemble près de 50 organisations travaillant dans les domaines de l'enfance, dans la rédaction du rapport alternatif sur la situation des enfants en France et remis au Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Ces différents objectifs se retrouvent dans les grandes orientations de notre **stratégie Protection de l'enfance (b)**.

- Une offre riche et diversifiée en protection de l'enfance, dont la moitié du volume de places est dédiée aux mineurs non-accompagnés

Du soutien à domicile à l'hébergement en établissements, la Croix-Rouge française accueille des enfants et des familles sur décision administrative ou judiciaire, et en prévention. Au sein de ses dispositifs, ses équipes pluridisciplinaires (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, psychologue, assistant social etc.), proposent un accompagnement social, éducatif et psychologique, afin de favoriser la scolarisation, l'insertion sociale et professionnelle, et l'autonomie des enfants et des jeunes dans le cadre d'un projet individualisé. Elles accompagnent également les parents et travaillent à la restauration des liens parents-enfants, ainsi qu'au maintien des liens entre les fratries.

Les différents types de dispositifs de la filière protection de l'enfance de la Croix-Rouge française

Prévention

- 5 relais parentaux
- 2 services de prévention spécialisée (Mayotte, Nouvelle Calédonie)

Placement et hébergement

- 6 MECS et 7 unités de vie collective
- 5 lieux de vie et d'accueil (LVA)
- 6 services de placement familial
- 5 centres maternels ou parentaux
- 2 unités « cas complexe » au sein de MECS
- 1 service de répit
- 1 service d'accueil séquentiel au sein d'une MECS
- 6 dispositifs d'accueil collectif et/ou d'urgence de mineurs non-accompagnés (MNA)

Activités à domicile ou à la journée

- 3 unités de placement éducatif à domicile (PEAD) au sein de MECS
- 2 services d'accueil de jour au sein de MECS
- 1 service mobile d'accompagnement à la parentalité au sein d'un Centre parental

Insertion des jeunes

- 4 services de semie-autonomie ou autonomie au sein de MECS
- 12 dispositifs d'insertion socio-professionnelle (DIS et D2A) dédiés aux MNA

Mise à l'abri et évaluation

- 1 service d'évaluation de la minorité et de l'isolement
- 1 activité de mise à l'abri et d'accompagnement des jeunes en cours d'évaluation

En écho aux besoins des MNA qui ont émergé en France **depuis une vingtaine d'années**, la Croix-Rouge française s'est mobilisée depuis cette même période pour développer progressivement ses **capacités d'accueil en faveur des MNA** et mutualiser les services et actions tournées vers ce public.

La Croix-Rouge gère ainsi des dispositifs d'accueil dédiés à ce public en **région parisienne**, en **Gironde**, dans les **Bouches-du-Rhône** et dans le **Var**, représentant **plus de 1000 places** aujourd'hui sur les 2000 de la filière. Elle accueille également des MNA à travers ses autres dispositifs (MECS, placements familiaux, centres maternels et parentaux).

En ce qui concerne nos missions et services spécifiques, notre association gère essentiellement des **dispositifs d'accompagnement à l'autonomie des MNA**, mais aussi des **structures collectives pour les MNA les plus vulnérables**, ainsi qu'un **dispositif d'évaluation de minorité et d'isolement** avant admission à l'ASE en Seine-Saint-Denis.

La Croix-Rouge anime aussi une **mission bénévole de représentation légale auprès des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile** en région parisienne **ou maintenus en zone d'attente** (à proximité de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle) ainsi que des **dispositifs mobiles d'orientation et d'accompagnement** à l'ouverture des droits à destination des MNA dans les Hauts-de-France.

A travers cette expérience et ces différents services, la Croix-Rouge française a développé une importante expertise concernant les mineurs non accompagnés. Cette expertise recoupe aussi celle liée à l'accompagnement de longue date, par la Croix-Rouge française, des personnes étrangères, et celle bâtie en matière de droit d'asile et de droit des étrangers.

- Une stratégie de filière intégrant pleinement les problématiques de personnalisation de l'accueil et d'accompagnement éducatif menant à l'épanouissement du jeune

La filière protection de l'enfance de la Croix-Rouge française a récemment élaboré de manière participative sa nouvelle stratégie pour 2023-2027. Elle s'articule autour de 4 axes :

Les axes stratégiques de la filière protection de l'enfance déclinés en 12 engagements

1. Adapter notre accompagnement aux droits et besoins de chaque enfant, jeune ou famille accueillis

- Garantir la qualité des réponses apportées à chaque enfant, jeune ou famille accueillis
- Favoriser et promouvoir l'accès aux droits des enfants et des jeunes
- Garantir et promouvoir la participation des enfants et des familles
- Lutter contre les violences

2. Développer le soutien aux familles

- Contribuer à prévenir les ruptures familiales
- Soutenir la parentalité et accompagner les familles

3. Renforcer un accompagnement éducatif permettant aux jeunes de déployer tout leur potentiel

- Accroître le pouvoir d'agir des jeunes pour favoriser leur insertion
- Permettre aux jeunes de construire les liens qui les font grandir et s'épanouir

4. Améliorer le pilotage des établissements

- Garantir la performance opérationnelle des établissements
- Améliorer la performance managériale et sociale des établissements
- Renforcer la performance financière des établissements
- Structurer le développement de la filière

Au sein de l'axe 3 en particulier, nous souhaitons nous fixer à tous le **cap, non plus uniquement de l'autonomie et de l'insertion du jeune**, notamment à l'approche de sa sortie, mais celui **du déploiement de tout son potentiel et de son épanouissement**, qui est la véritable fin poursuivie.

En effet, l'apprentissage de l'autonomie peut être un levier important vers cet épanouissement, mais la création de liens affectifs et sociaux, l'intégration du jeune dans un réseau associatif par un engagement bénévole etc. peuvent l'être tout autant.

Alors que la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant relatait une sortie progressive des jeunes vers les dispositifs de droit commun, la loi du 7 février 2022 va souligner la dimension sociale en soulignant la notion de **pair-aidance**, qui contribue au partage d'expériences entre jeunes et à rompre l'isolement, et avec la mobilisation du **mentorat** et du **parrainage**, permettant la création de liens affectifs et durables avec des personnes autres que celles participant à la prise en charge au quotidien du jeune. La sortie positive relève donc d'une inscription du jeune dans le logement, l'emploi, l'organisation administrative, budgétaire mais aussi de sa capacité à **vivre le lien social**. Le jeune doit ainsi être incité à **participer à des activités sportives, culturelles et artistiques** qui favorisent par ailleurs sa participation au sein du groupe et son rapport à l'autre. Il est également encouragé, s'il est en capacité de le faire, de **participer à des activités bénévoles**, notamment au sein de la CRf, dans une démarche de solidarité, de citoyenneté et d'aide aux personnes. C'est tout l'intérêt d'avoir rattaché la filière à la Direction de l'Éducation, qui coordonne ce type d'activités bénévoles en particulier pour les jeunes.

- *Une filière s'appuyant sur les expertises multiples de la CRf : de l'accompagnement des adolescents en passant par le handicap et la lutte contre l'exclusion des familles*

L'accueil et l'accompagnement de l'adolescent

La Croix-Rouge française est engagée depuis toujours dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes, qu'ils soient acteurs bénévoles de l'association ou jeunes confiés à l'ASE.

Avec le **programme Croix-Rouge jeunesse** ou des **programmes éducatifs comme l'Option Croix-Rouge**, de nombreux jeunes sont accompagnés vers l'engagement par nos bénévoles.

Dans nos **établissements de protection de l'enfance**, nous observons que les grands adolescents et jeunes majeurs accompagnés ont la particularité d'associer à la fois une **relative immaturité affective et une certaine capacité d'autonomie**. Un grand nombre d'entre eux, sachant ne pas pouvoir s'appuyer sur leur famille à leur sortie, développent une motivation forte dans leur parcours. Pour cette même raison, ils sont demandeurs de contrats jeunes majeurs et requièrent un accompagnement qui leur permette de devenir progressivement autonomes, notamment d'un point de vue résidentiel. Ce constat s'applique également aux **jeunes MNA, qui, bien que faisant généralement preuve d'une autonomie certaine due à leurs parcours migratoires, rencontrent des problématiques spécifiques** (niveau scolaire, état sanitaire, situation administrative...) nécessitant un accompagnement socio-professionnel appuyé.

L'accueil de personnes présentant des troubles ou un handicap

La Croix-Rouge a également une expertise en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de **handicap, notamment à travers une filière dédiée** qui compte plus de 100 établissements et services (instituts médico-éducatifs, foyers de vie, maisons d'accueil spécialisé, SESSAD, ESAT). Nous travaillons ensemble pour partager nos pratiques et mieux comprendre les personnes concernées. La filière protection de l'enfance compte en effet plusieurs services "cas complexes" et un service de répit où il s'agit souvent de jeunes présentant des troubles allant parfois jusqu'à une reconnaissance de handicap par la MDPH. Certains établissements sont d'ailleurs clairement habilités en ce sens, placements familiaux spécialisés ou MECS dont le CPOM indique qu'ils accueillent ce type de jeunes.

L'accompagnement vers l'inclusion

Hommes isolés, femmes seules, familles avec enfant(s), mineurs non accompagnés, jeunes de 18 à 25 ans, personnes âgées etc., le visage de l'exclusion est pluriel et s'affranchit des typologies familiales, de l'âge, du genre etc. Ce public est souvent confronté à des problématiques multiples : isolement, parentalité, santé, précarité... L'intervention de la Croix-Rouge française en faveur de ces personnes vulnérables se concrétise par la forte mobilisation des **bénévoles et professionnels de la filière Lutte contre les exclusions**, filière qui compte 267 services de veille sociale, 107 établissements d'hébergement généraliste, 46 dispositifs de logement accompagné et ses 54 établissements et services dédiés aux demandeurs d'asile et réfugiés. Ses missions cardinales consistent ainsi à aller-vers, accueillir, héberger et accompagner toutes personnes en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. Ce sont près de 300 000 personnes rencontrées par les volontaires de la Croix-rouge française chaque année.

LE DIS VAR / UN ÉTABLISSEMENT ACCUEILLANT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES DE 14 A 18 ANS



- ÉVOLUTION ET CADRE D'INTERVENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Un service ouvert en août 2021

Le Dispositif d'Insertion Sociale Mineurs Non Accompagnés (DIS MNA) est habilité en date du 25 mai 2021, par le Département du Var pour accueillir **60 garçons et filles mineurs non accompagnés âgés de 14 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en hébergement en autonomie et semi-autonomie (lot 3 appel à projet 2020)**. Il a le statut administratif « Maison d'Enfants à Caractère Social » et relève pleinement de la Protection de l'Enfance.

Le DIS a ouvert ses premières places en août 2021 pour atteindre sa capacité totale en Mars 2022.

Dans la réalisation des missions telles que définies dans le cahier des charges publié en 2020 visant la création d'un dispositif de suivi et accompagnement en autonomie, l'équipe du DIS de la Croix-Rouge pose le principe que le mineur ou jeune majeur accompagné est acteur de ses choix et qu'elle recherche l'autonomie pour chaque jeune accompagné en fonction de ses capacités et besoins.

Valeurs du service

L'équipe remplit ces missions dans le respect de valeurs qui fondent ses interventions :

- respect de la personne comme personne responsable,
- respect de la dignité, de l'intégrité, de la sécurité, de la vie privée.

De ces valeurs fortes, découlent des principes de fonctionnement qui régissent les méthodes de travail de l'équipe :

- l'information systématique sur les droits fondamentaux,
- la recherche permanente du consentement de la personne,
- l'encouragement à la participation active du jeune pour la mise en œuvre du projet personnel le concernant,
- le respect des principes de non-discrimination et d'impartialité,
- l'observation de la confidentialité et la mise en œuvre de l'information partagée au sein de l'équipe.

Pour l'atteinte de cet objectif, le DIS Var a établi des processus et procédures qui cadrent le travail des équipes et assurent un fonctionnement qui vise une amélioration continue de l'activité.

Le DIS Var a mis en place les **outils de la loi 2002-2** (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, charte des droits et libertés, participation des hébergés) en mutualisant les moyens pour permettre la traduction des documents supports dans un plus grand nombre de langues.

Promotion de la bientraitance

La promotion de la bientraitance guide la conduite de l'activité. Elle correspond à une démarche collective pour veiller au bien être des personnes, accompagner et identifier les situations de vulnérabilité ou repérer tout acte de maltraitance. La bientraitance doit se traduire dans tous les actes professionnels.

En tant qu'établissement social, notre structure s'inscrit dans l'espace réglementaire de la loi 2002-2 qui, par la mise en place d'outils, permet de veiller à une prise en charge respectueuse des droits des usagers. Ces outils sont notamment :

- La mise en place d'un espace d'expression des résidents (CVS, réunions régulières...)
- La mise en place d'un projet personnalisé (« PPI »)
- L'évaluation des pratiques professionnelles (évaluation externe, démarche qualité)

De plus, nous nous efforçons d'offrir aux résidents un cadre d'accueil respectant l'intimité et la confidentialité.

Bienveillance et respect des droits

L'équipe du DIS VAR porte des valeurs communes, encadrées par des outils de travail, des réunions régulières, et un management de proximité visant à promouvoir :

- **Le respect de la personne accueillie** : avant d'être un Mineur Non Accompagné, le résident de notre établissement est avant tout une personne qui doit être accueillie dans toutes ses dimensions (culturelle, familiale, psychologique, affective et sociale) Cette reconnaissance se fonde sur la juste prise en compte des droits et devoirs de chacun.
- **La tolérance partagée** : qui reconnaît le droit aux opinions politiques et religieuses dans le respect réciproque et sans prosélytisme.
- **La neutralité bienveillante** : aucun jugement de valeur n'est porté sur la personne tout en garantissant le respect des lois républicaines.
- **L'égalité de traitement** : l'accueil et l'accompagnement doivent être réalisés avec la même qualité et la même attention quelques soient les opinions, la religion, l'origine nationale et ethnique ou la qualité de la relation affective des personnes accueillies.
- **La confidentialité** : dans le cadre de leur activité, les professionnels de l'établissement sont amenés à connaître des informations personnelles. Ils garantissent la confidentialité de ces informations et ne peuvent en faire mention sans l'accord des personnes concernées.
- **Le droit à l'autonomie** : dans le cadre des contraintes réglementaires qui nous obligent collectivement, l'établissement reconnaît et met en œuvre les moyens nécessaires pour que les personnes accueillies décident pour elles-mêmes des projets, actions et engagements qui les concernent. Elles sont associées aux décisions concernant les conditions de leur prise en charge.
- **Le droit à une vie privée et sociale**: l'établissement garantit le respect de l'intimité de chacun et son intégrité physique et affective, il reconnaît et permet la vie sociale.
- **Le droit à l'information** : outre l'organisation d'un accès aux informations nécessaires à l'action qui découle de la régularisation, il est garanti, aux personnes hébergées par nos soins, un accès aux informations qui les concernent.
- **Le travail d'équipe** : bien que des référents particuliers pour chaque personne accueillie soit définis, l'action d'accompagnement et de soutien est réalisée par l'établissement dans un esprit d'échange et de collégialité, pouvant seul garantir la distance et la complémentarité nécessaires à l'action professionnelle.

Chaque salarié du DIS CROIX ROUGE doit organiser avec son supérieur hiérarchique le suivi de la formation en ligne :

<https://solidarites.gouv.fr/promouvoir-la-bienveillance-pour-prevenir-la-maltraitance-kit-de-formation-en-ligne>

Deux demi-journée sont nécessaires au suivi des deux modules.

L'objectif des modules est de sensibiliser aux phénomènes complexes de la maltraitance, aider au repérage, faciliter l'alerte, le traitement et la prévention des risques et situations de maltraitance envers des personnes en situation de vulnérabilité.

Risques de maltraitance identifiés au sein du DIS Var, identification, communication et traitement

Un document d'identification des risques de maltraitance au sein du DIS VAR et une note de service sont disponibles dans le logiciel commun Sil'Age.

Pour rappel, tout volontaire de la Croix Rouge a l'obligation d'informer la Direction s'il est le témoin de faits de violence ou de maltraitance à l'égard des usagers ou du personnel, y compris les salariés tenus par le secret professionnel, ce conformément à la Circulaire DGCS/SD2A n° 2011-282 du 12 juillet 2011 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux.

En cas de situation de maltraitance observée ou supposée :

le salarié témoin doit en informer son chef de service ou direction (communication orale ou écrite) ou faire une fiche d'événement indésirable grave à envoyer à signalement@croix-rouge.fr

Un mail existe aussi pour protéger les lanceurs d'alerte au sein de la Croix Rouge Française : alerte@croix-rouge.fr

Un registre des plaintes et réclamations et une boîte aux lettres pour dépositions anonymes sont aussi mis à disposition des usagers au sein du local principal du 37 rue Picot (salle commune).

Ils sont consultés chaque semaine lors des réunions d'équipe si une plainte/réclamation est déposée. Une réponse est apportée à l'issue de la réunion à l'utilisateur via son référent ou via la direction.

Une communication sous forme de bilan trimestriel anonymisé est faite auprès du CVS.

A consulter : note de service sur la lutte contre la maltraitance et document d'identification des risques ; procédure EIG, procédure plainte et réclamations, code de conduite.



- **PUBLICS**

Le DIS Var accueille 60 MNA confiés au Département par décision judiciaire, âgés de 14 à 18 ans au moment de l'entrée dans le dispositif,

Le public MNA dans le var

La catégorie « mineurs non accompagnés » (MNA) désigne les jeunes de moins de 18 ans privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. En tant qu'enfant de facto en situation de danger, ces mineurs entrent dans le champ de la protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), l'obligation de protection de l'enfance en danger s'imposant en-dehors de toute considération de nationalité.

Les jeunes migrants accueillis sont principalement des garçons âgés de 16 à 18 ans, originaires majoritairement du Maghreb, puis à compter de 2017, de Guinée, du Mali, de Turquie ou de Côte d'Ivoire.

Il s'agit principalement de migrations économiques, la part des demandeurs d'asile restant faible (inférieure à 10%).

Problématiques spécifiques du public MNA

- **Des formes de vulnérabilités en lien avec l'histoire de vie**

La caractéristique unanimement reconnue à ces mineurs non accompagnés est celle d'être en situation de grande vulnérabilité, nécessitant une attention particulière et une protection accrue de la part des acteurs travaillant dans le champ de l'enfance en danger.

Plusieurs facteurs de vulnérabilité peuvent être identifiés dans le parcours d'origine de ces mineurs : séparation d'avec les parents, perte de l'environnement habituel, difficultés d'accès à une prise en charge, précarité des conditions de vie, isolement, exposition à des situations de tensions ou de violences, traumatismes liées aux agressions lors des déplacements... Le parcours d'exil ou de migration vécu dans des conditions difficiles voire extrêmes engendre détresses et déracinement.

Certains ont pu vivre des événements traumatiques et ressentir un réel mal-être entravant ou rendant difficile leur évolution vers l'âge adulte, notamment dans le cadre des apprentissages scolaires et professionnels.

Beaucoup sont confrontés dans leur pays d'origine à des histoires familiales décousues ou déstructurées, des contextes sociaux très précaires, également à des violences intra-familiales, avec pour conséquence des carences éducatives et affectives importantes.

Ils peuvent aussi avoir vécu des situations de conflits, avec de lourdes conséquences sur leur santé psychique.

Les mineurs non accompagnés en errance sur le territoire, ou avec une prise en charge a minima, sont fortement encore exposés aux dangers (errance, santé affaiblie, réseaux délinquants, prostitution, addiction...).

- **La perte d'identité**

L'exil entraîne une perte d'identité due à un déracinement géographique et à un manque de repères culturels et affectifs. Tous les marqueurs (statut social, repères environnementaux...) d'intégration familiale, sociale, culturelle voire économique sont inexistant à l'arrivée en France. L'exilé doit accepter ce vide et la nécessité de reconstruction. À la douleur « *du déracinement* » s'ajoute alors l'acceptation de l'état de vulnérabilité et de besoin d'aide, d'autant plus difficile à accepter qu'elle se joue dans une culture et bien souvent une langue inconnue.

- **Les problématiques de santé**

Les mineurs sont confrontés à des difficultés de santé : ils peuvent notamment être affectés par des pathologies d'ordre pulmonaire ou digestif, avoir contracté la tuberculose ou le virus de l'hépatite B, voire être atteints de troubles psychologiques.

Leur santé bucco-dentaire reste également très fragile. Enfin, une partie d'entre eux peut également présenter des comportements sexuels à risque ou des comportements addictifs (alcool, tabac, cannabis et médicaments psychotropes notamment).

Au regard de l'impact important du parcours d'exil sur la santé mentale, nous dédions ci-dessous un paragraphe dédié. La santé est bien entendu à prendre ou appréhender dans sa dimension globale, et les éléments somatiques seront à prendre en compte avec ceux psychiques.

- **Les troubles psychiques**

La migration, en tant qu'expérience subjective, ne peut se réduire au simple passage d'une frontière géographique à une autre. Qu'elle soit choisie ou imposée, elle recouvre des expériences de séparations multiples qui obligent à des réaménagements psychiques et des remaniements identitaires profonds qui parfois mettent en péril l'intégrité même du sujet. L'adolescent mineur étranger, par l'expérience de la migration, est extrait de sa trame sociale et relationnelle, c'est-à-dire de son environnement humain protecteur, mais aussi de sa culture et de sa langue qui sous-tendent les identifications nécessaires pour le construire comme individu.

La plupart des jeunes étrangers isolés souffrent de symptomatologie anxio-dépressive liée aux pertes d'objets consécutives à leur migration. Troubles du sommeil et de l'appétit, ralentissement psychomoteur, asthénie et repli social, manque d'estime et de confiance en soi, détresse morale en sont les manifestations les plus fréquentes.

L'élaboration des angoisses dépressives, voire d'abandon quand le jeune a été confronté depuis son plus jeune âge à la disparition de ses parents, à des séparations multiples ou à une carence précoce des soins maternels est un enjeu important de la prise en charge psychologique.

- **La non maîtrise de la langue et une faible scolarisation dans le pays d'origine**

Les jeunes MNA peuvent devoir faire face à une non-maîtrise de la langue française, d'une faible scolarisation voire d'une absence de scolarisation dans leur pays d'origine, rendant plus difficiles les processus d'acquisition des apprentissages en France.

- **Une autonomie souvent acquise mais un besoin de compréhension des codes sociaux français**

De par leur parcours de migration, les jeunes MNA ont souvent acquis une autonomie dans la gestion de leur vie quotidienne : repas, levers, organisation de la vie quotidienne...

Néanmoins, arrivés nouvellement en France, ils ne possèdent le plus souvent pas les codes du pays, la compréhension du fonctionnement de la société, ne maîtrisent pas la complexité des administrations françaises.

- **La question du temps et de ses impératifs**

Ces jeunes ont pour la plupart vécu un temps de migration pour arriver jusqu'en France, s'étirant de quelques mois à plusieurs années, dans des conditions souvent épiques et dangereuses. Il peut ensuite s'écouler de longs mois d'errance avant que leur accueil sur le DIS soit effectif.

Ces jeunes arrivent pour la plupart autour de l'âge de 17 ans. Le passage à la majorité devient donc un repère déterminant en direction duquel le jeune est amené à concentrer tous ses efforts.

D'une part, administrativement, puisque c'est la date anniversaire qui marque la fin de la protection de l'autorité judiciaire et marque donc la fin de l'obligation de prise en charge par les structures de protection de l'enfance. D'autre part, parce que l'enjeu même de ces jeunes est de réussir à accéder à un droit au séjour pérenne. Or, ce droit au séjour délivré à titre discrétionnaire par le Préfet, sous couvert de répondre à des exigences précises détaillées dans le CESEDA en matière notamment de maîtrise de la langue française, de « suivi avec sérieux et assiduité » d'une formation qualifiante, de justification de son état civil et de comportement favorable, impose de fait au jeune de s'investir très rapidement dans toutes ces actions liées à son insertion.

Les jeunes MNA ont ainsi souvent un temps extrêmement court pour mettre en œuvre tous ces impératifs et apporter toutes les preuves suffisantes permettant de sécuriser au mieux leur demande de titre de séjour en Préfecture. Cet impératif juridique devient donc l'ossature de l'accompagnement global.

Fort de ces constats et problématiques spécifiques, le DIS 83 propose un accompagnement multidimensionnel tant au niveau de l'apprentissage de nouveaux repères, de l'accompagnement à la santé et du parcours scolaire que de l'intégration à un cadre temporel et juridique précis.

- **Caractéristiques des jeunes MNA accueillis par le DIS**

Les jeunes MNA accueillis par le DIS ont été évalués mineurs et confiés aux services de l'ASE. Ils bénéficient donc d'une ordonnance de placement du Procureur de la République ou du Juge des Enfants. Les mineurs sont orientés vers le DIS après un premier séjour dans les structures d'accueil d'urgence dédiées, ou d'hébergement collectif, qui a permis une première évaluation de l'autonomie du jeune.

Les MNA accueillis au DIS sont théoriquement caractérisés par un profil autonome ou très autonome.



- **LES MISSIONS DU DIS VAR**

Le Dispositif d'Insertion Sociale a pour objectif d'accompagner des jeunes, garçons ou filles de 14 à 18 ans MNA vers une sortie des dispositifs de l'ASE, et une entrée dans le droit commun au travers d'un parcours construit.

Domaines de l'accompagnement

Le DIS apporte aux jeunes accueillis un soutien éducatif global, dynamique prenant en compte la santé, la scolarité, l'inclusion professionnelle, la régularisation de leur situation administrative, mais aussi l'intégration par la culture, le sport et la citoyenneté.

Les jeunes MNA, qui, bien que faisant généralement preuve d'une autonomie certaine due à leur parcours migratoire, rencontrent des problématiques spécifiques (niveau scolaire, état sanitaire, situation administrative...) nécessitant un accompagnement appuyé et soutenu au vu de la durée souvent « courte » de la prise en charge.

Sauf exception (notamment jeunes réorientés depuis d'autres départements), les jeunes ont été évalués sur leur minorité avant leur accueil et peuvent donc se projeter comme étant sous protection de l'ASE pour un accompagnement. :

- A l'insertion scolaire et socioprofessionnelle adaptée aux spécificités de chaque jeune :
Scolariser en voie classique les jeunes qui peuvent y prétendre compte tenu de leur parcours et de leur instruction précédant leur migration, proposer des cours de français à ceux n'ayant pas de maîtrise de notre langue ou nécessitant un étayage en vue d'une meilleure intégration et mettre en place avec les autres un projet professionnel qui réponde à leurs appétences et capacités, et qui soit idéalement compatible avec les perspectives d'emploi actuelles et les attentes du CESEDA.

- A la santé. Le parcours migratoire génère du stress, des symptômes post traumatiques pour ces jeunes. Il s'agit d'informer, de faire de la prévention, de garantir l'accès au soin pour chaque jeune et de veiller à sa bonne santé et à son bien-être physique et psychique.

Comme dans tous les domaines, l'objectif d'accompagnement du DIS VAR est de rendre les jeunes autonomes dans la gestion de leur suivi médical. L'infirmière et l'équipe éducative les soutiennent dans l'apprentissage de cette autonomie médicale : comprendre le système médical, avoir un médecin référent pour éviter le nomadisme médical, prendre ses propres rendez-vous, apprendre à gérer seul la prise des médicaments....

- Dans les démarches administratives. La préoccupation de la régularisation du mineur à sa majorité doit être prise en compte dès son accueil et il est donc nécessaire d'entamer au plus tôt des démarches à l'établissement de ses documents d'état civil auprès des instances spécifiques présentes sur le territoire, puis dépôt du dossier dès majorité en préfecture. Une étude particulière sera également portée à la possibilité pour tout mineur de demander l'asile, droit fondamental si son récit de vie relève de cette demande de protection.
- A l'autonomie. L'hébergement en collectif aura non seulement pour ambition de donner les moyens à chaque jeune d'accéder à un lieu plus autonome afin de pouvoir travailler la finalisation de son projet d'insertion professionnelle ou sa sortie du dispositif de la protection de l'enfance, mais aussi le préparer à devenir un citoyen du pays d'accueil à part entière.

L'autonomie, cela se prend, cela ne se donne pas. Partant de ce principe, l'ensemble de l'équipe éducative du DIS œuvre au quotidien pour créer des contextes permettant aux jeunes accueillis de développer leurs compétences et d'acquérir de nouvelles connaissances. Ce travail d'accompagnement s'articule autour de :

- La compréhension des rouages administratifs du système français
- La construction en tant que citoyen et acteur de la cité
- La gestion et l'entretien de son logement
- Apprendre à faire seul : chaque fois que cela sera possible, le jeune sera mis en situation de faire seul, mais soutenu : passer un appel, prendre un rendez-vous, envoyer un courrier, aller chez le médecin, récupérer une ordonnance, etc.. sont autant de gestes de la vie quotidienne que les jeunes accueillis devront apprendre à expérimenter "seuls" mais avec le soutien de l'équipe éducative pour se préparer à la sortie du Dispositif.

-

La finalité de la prise en charge éducative est d'accompagner les jeunes mineurs ou jeunes majeurs vers une insertion suffisamment stable pour prétendre à un logement autonome ou tout autre dispositif de droit commun existant : FJT, structure d'hébergement temporaire, CHRS, résidences sociales etc... Cet accompagnement se fait dans un cadre juridique et une temporalité très précise, lié aux enjeux de régularisation et de sortie du dispositif.

Ce parcours d'insertion global est rendu plus ou moins complexe suivant la situation administrative du jeune à son arrivée (déjà évalué, orienté par un autre établissement du Département ou réorienté d'un autre département), ce qui nécessite l'adaptation des stratégies d'accompagnement à la situation réelle du jeune et ses possibilités administratives.

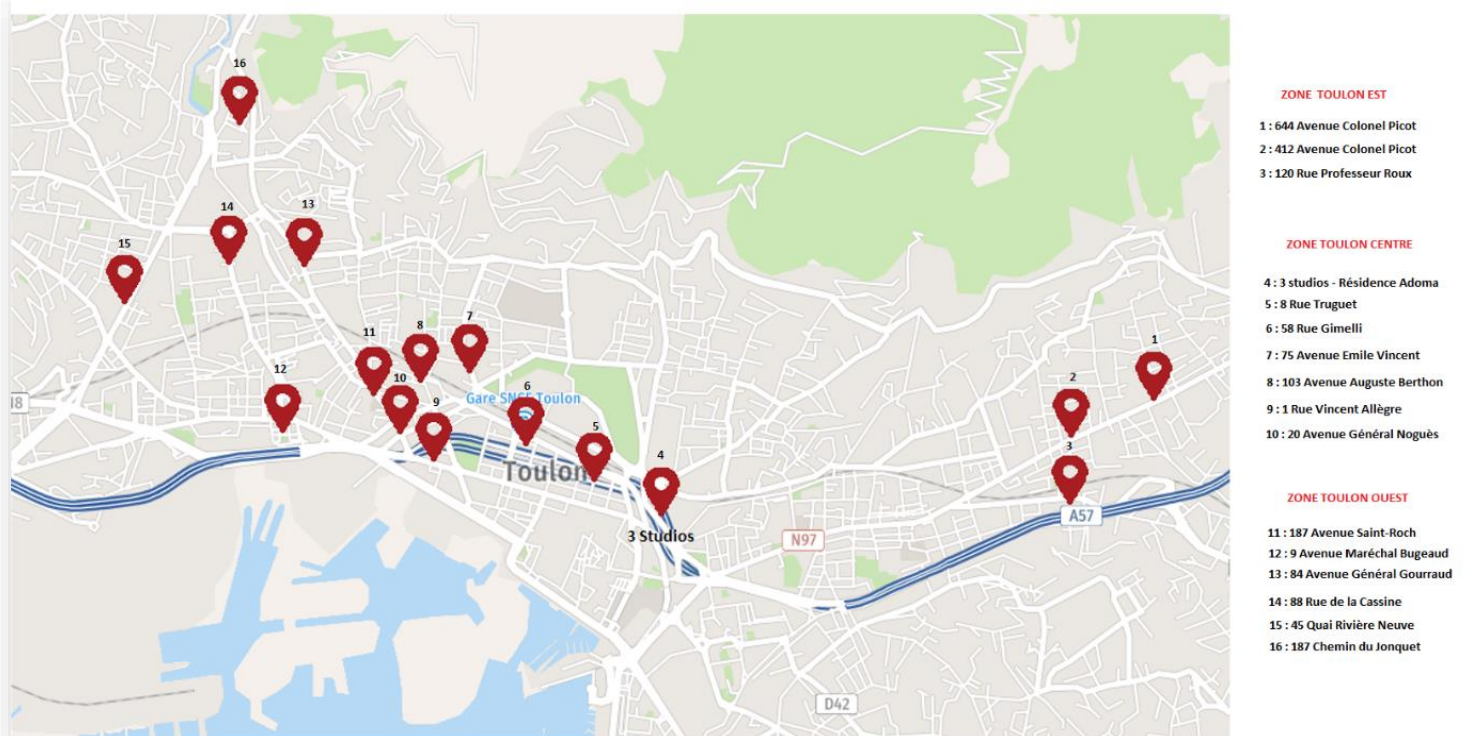
L'hébergement en colocation, localisation et principes éducatifs

- **Localisation**

Le DIS Toulon développe son activité en diffus dans une large zone parfois, pour certains logements, éloignée des bureaux éducatifs. Ainsi, l'établissement loue des appartements en diffus auprès de bailleurs essentiellement privés.

Le DIS dispose de 60 places ouvertes sur les communes de Toulon et la Seyne-sur-Mer en mettant à disposition 25 logements (22 appartements partagés, 3 studios individuels) dont 52 places en chambre simple et 8 places en chambre double.

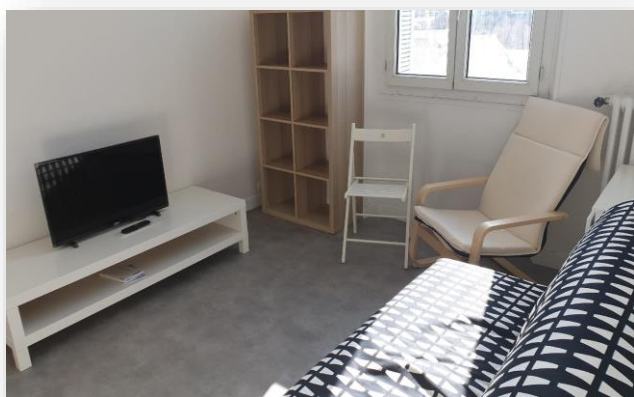
Carte 1 : Implantation logements Toulon



Carte 2 : Implantation logements La Seyne-sur-Mer



Tous les logements sont meublés et équipés (cuisine, lave-linge...) et disposent des **connexions nécessaires** : TV et wifi.



- **Les appartements partagés**

Les chambres des appartements sont majoritairement individuelles (seulement 8 places en chambre double). Suivant la typologie de l'appartement (T2 à T4), 2 à 3 jeunes sont ainsi accueillis en colocation.

L'accueil en hébergement partagé est un principe éducatif du DIS.

En effet, la colocation constitue un terrain où peut s'exercer l'apprentissage de la cogestion d'un lieu, des valeurs d'ouverture et de tolérance vis-à-vis de l'autre. Le jeune vit ainsi l'expérience d'une liberté relative tout en se construisant potentiellement des relations amicales et affectives et en évitant un isolement qui pourrait être préjudiciable à des adolescents nouvellement arrivés en France.

L'accueil en appartements partagés convient à des jeunes engagés dans la mise en place d'un projet d'insertion, disposant d'une maturité et d'une autonomie suffisante pour commencer à se prendre en charge seuls avec une présence éducative restreinte, sans se mettre en danger ni mettre en danger les autres.

Le travail éducatif en appartement partagé est centré sur l'individu, placé dans un contexte d'interactions avec le groupe. Il s'agit pour lui de bâtir des relations équilibrées avec les autres dans des cadres imposés.

Un(e) « maître/maîtresse de maison » (ou Aide de Vie) est référent(e) de chaque appartement. Cela assure une présence régulière sur l'appartement.

- **L'accueil de jour**

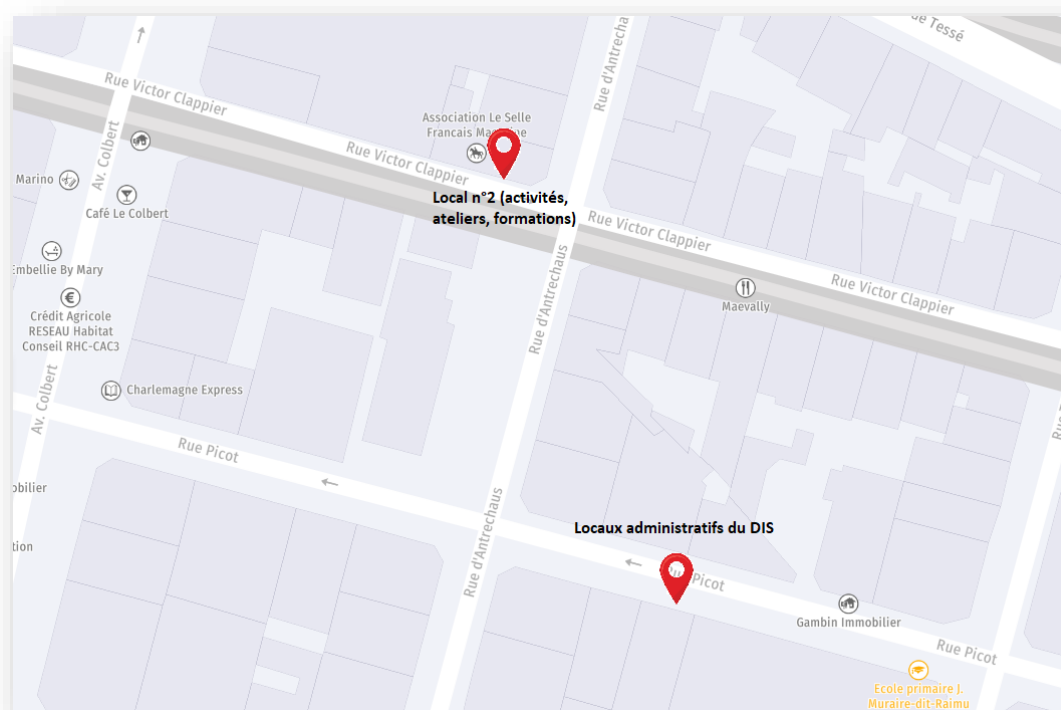
Un accueil de jour incluant des bureaux pour l'équipe socio-éducative est situé au 37 rue Picot à Toulon et permet de recevoir les jeunes en entretien individuel ou pour des activités et ateliers collectifs.

Depuis début 2023, le DIS loue un nouveau local au 40 Rue Victor Clappier, 83000 Toulon à 100 mètres de nos locaux administratifs, ce qui rend cet espace facilement accessible et très opérationnel. Ce local constitue un emplacement idéal pour réaliser des activités collectives avec les jeunes ou des entretiens dans un lieu calme et chaleureux.

De nombreux ateliers, discussions thématiques et café-débats ont ainsi lieu dans ce nouvel espace, qui se veut être un lieu d'enseignement, d'art et d'expression pour les jeunes.

Nos bureaux étant situés en centre-ville de Toulon (37 Rue Picot), notre implantation nous permet d'être proche des différents partenaires et acteurs majeurs de la prise en charge des jeunes accueillis ainsi qu'un point d'ancrage simple pour tous les jeunes de notre service. En effet, les locaux sont accessibles très simplement depuis l'ensemble des réseaux de transport (Gare, bus, bateau, y compris les jeunes hébergés sur la zone sud de la Seyne-sur-Mer – Accès simple via la route maritime des Sablettes jusqu'au port de Toulon). Ils permettent aussi une véritable facilité de déplacement pour les professionnels du service vers nos logements.

Carte 3 : Implantation des locaux administratifs du DIS83 et du nouveau local d'activités



- LA GESTION DES PARADOXES

La prise en charge des MNA s'inscrit dans de multiples paradoxes auxquels est confrontée l'équipe éducative, au nombre desquels nous pouvons citer :

- Temps de l'utilisateur / temps de la prise en charge : la prise en charge des MNA est contrainte dans le temps, guidée par des échéances (administratives, insertion professionnelle...) qui ne correspondent pas toujours au temps nécessaire au jeune,
- Désirs et rêves de l'utilisateur / impératifs d'insertion liés à la régularisation : certains jeunes arrivent avec des désirs de scolarité longue, d'études universitaires, de métiers, qui ne sont pas en adéquation face aux contraintes du cadre de la prise en charge (régularisation/ durée),
- Autonomie acquise par l'exil et prise en charge par la protection de l'enfance : certains jeunes ont acquis une forte autonomie dans leur vie quotidienne et peuvent vivre le placement au titre de la protection de l'enfance et l'inscription dans une relation éducative comme régressive,
- Liberté et protection : protéger, c'est aussi surveiller la vie quotidienne des usagers mineurs (sorties, visites...) ce que les jeunes peuvent considérer comme une atteinte à leurs libertés.

- **L'ORIENTATION, LA PROCÉDURE D'ADMISSION ET LA DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE**

● **L'orientation**

Le public est orienté par les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance, les associations habilitées ou les autres associations du secteur qui accueillent des MNA en structures collectives, soit généralement trois prescripteurs :

- ✓ Le service MNA du Département du VAR,
- ✓ L'ADSEAAV, association habilitée à l'évaluation et la mise à l'abri des MNA,
- ✓ Autres MECS du Département dans le cadre du projet personnalisé du mineur (en lien par exemple avec un rapprochement du lieu de scolarité).

● **Préadmission**

Une demande d'admission, accompagnée d'un projet d'orientation est adressée par les prescripteurs au responsable de service éducatif.

- ✓ Dès réception d'une demande d'admission, le processus est enclenché :
- ✓ Pré-étude de la demande : le responsable d'équipe éducative transmet à l'équipe les éléments reçus des Services de l'ASE (rapport de situation). A la lecture du rapport de situation, le DIS évalue la faisabilité d'une éventuelle admission. Le DIS peut émettre des réserves dans certaines situations qui peuvent apparaître complexes mais n'est pas décisionnaire final de l'orientation.
- ✓ Une rencontre dans le service avec le jeune et un représentant de la structure, le responsable d'équipe et un travailleur social du DIS (idéalement l'éducateur-riche référent-e) est réalisée : présentation du jeune, son projet puis projet d'accompagnement proposé par le DIS, visite éventuelle des locaux. Ce dernier peut lui aussi évoquer son souhait de ne pas intégrer une structure qui ne correspondrait pas à ses attentes (trop d'autonomie, appartement partagé...). Dans des situations de refus, les désirs du jeune sont remontés au service MNA du département pour décision.

Si la réponse est positive pour les deux parties (adéquation du projet de service et du projet du jeune), elle est transmise dans la semaine suivant la décision au prescripteur et une date d'admission est communément définie.

● **Accueil**

Le Processus d'accueil comprend :

- ✓ Une visite des locaux et la rencontre avec l'équipe,
- ✓ La transmission du dossier usager papier par le prescripteur,

- ✓ La remise d'un dossier d'accueil comprenant : le livret d'accueil, le Règlement de fonctionnement, la liste des pièces administratives et de santé à rassembler pour constituer le dossier du jeune accueilli.
- ✓ A l'issue de cette rencontre, le jeune s'installe dans une des chambres libres préalablement réservée et préparée dans un des appartements partagés.

Le DIPC est rédigé par l'éducateur-riche référent-e avec le jeune accueilli, puis proposé au responsable de service pour validation 15 jours après l'arrivée du jeune. Ce document est présenté au directeur pour signature 1 mois après l'arrivée du nouveau venu.

- **La durée de la prise en charge**

Elle est conditionnée par l'âge du mineur. Tout jeune est accueilli jusqu'à ses 18 ans, sauf réorientation vers une autre MECS ou mainlevée rendues nécessaires par une inadéquation du projet ou comportement du jeune inapproprié.

A sa majorité, si l'usager s'inscrit pleinement dans les objectifs de sa prise en charge, n'a pas finalisé son projet d'insertion et n'a pas de solution de réorientation, le DIS soutient de façon dérogatoire une demande de Contrat Jeune Majeur. Dans tous les cas, la prise en charge des jeunes majeurs se fonde sur des objectifs précis, cadrés dans le temps et validés par le Département.

- **ORGANISATION DU SERVICE ET DE L'ÉQUIPE**

- **Organisation du service**

Le service fonctionne 365 jours par an, 24h/24h. L'équipe socio-éducative couvre une amplitude horaire de 7h00 à 21h30 en semaine.

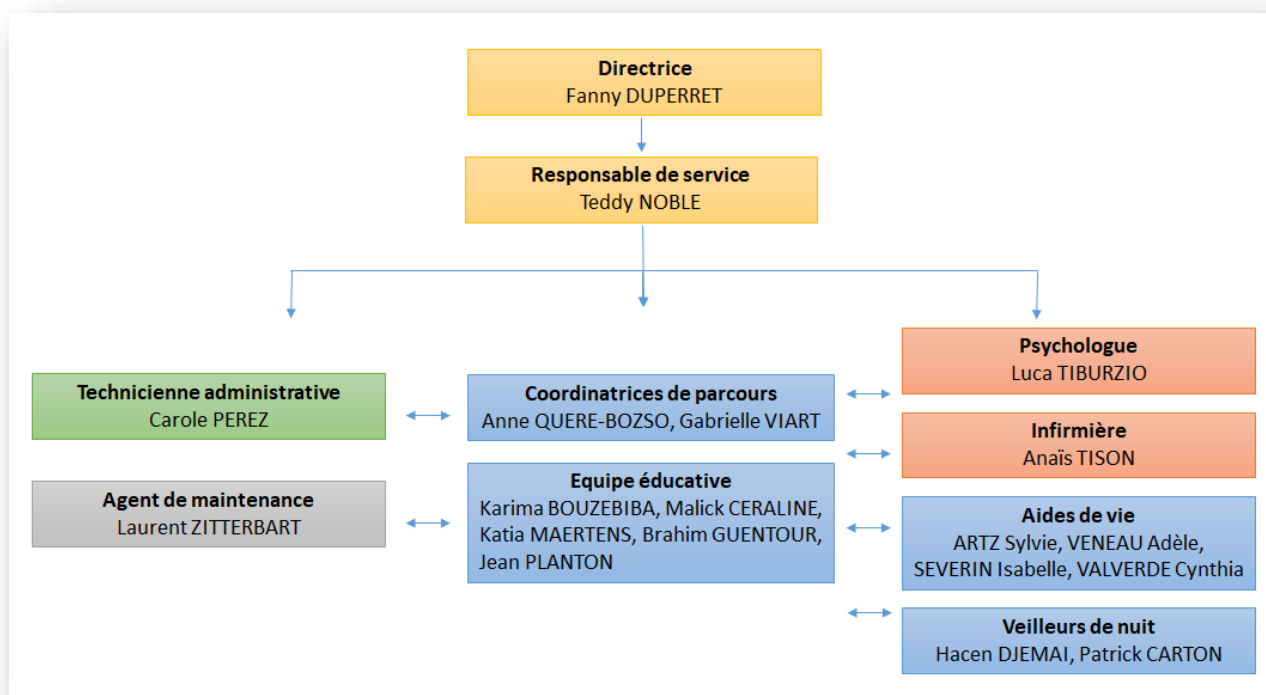
Pendant les week-ends, une équipe restreinte assure la continuité du dispositif, afin de maintenir un lien physique avec les usagers, répondre aux divers besoins et parfois en proposant aux jeunes des activités socio-éducatives. Les agents d'accueil de nuit (veilleurs) prennent le relais du service de l'équipe de jour à 21h15. Une astreinte est joignable pour d'éventuels relais et les situations d'urgence.

Les bureaux administratifs sont situés rue Picot : c'est là que se trouvent le responsable de service, la technicienne administrative, l'infirmière, et les personnels éducatifs lorsqu'ils ne sont pas sur les lieux d'hébergement ou en accompagnement. C'est aussi là que viennent les jeunes résidents pour tous les entretiens programmés.

L'établissement est doté de 4 véhicules (afin d'accompagner les jeunes lors de leurs déplacements non possibles en transport en commun ou lors de séjours de transferts).

- **Constitution de l'équipe et fonctionnement du service**

Figure 1 : Organigramme du DIS83 à jour (au 15/02/2024)



Le modèle d'organisation du DIS est élaboré autour de l'utilisateur. Ci-dessous, les différents corps de métiers et leurs principales fonctions au sein du dispositif :

Des maîtres-esses de maison et aides de vie (4 ETP)

- Les maîtres-maîtresses/aides de vie ont chacun(e) un secteur de référence (ensemble de 6 logements) en accompagnement :

Ils-Elles assurent une présence régulière sur l'appartement. Ils-Elles aident à la gestion de la vie quotidienne (courses, repas, entretien...), soutiennent les jeunes dans leur prise en charge (santé, hygiène, lavage du linge...).

Des travailleurs sociaux référents (5 ETP)

Ils accompagnent chacun 12 usagers sur l'ensemble de leur parcours d'insertion sociale (scolaire, santé, loisirs, citoyenneté, budget...)

Les travailleurs sociaux supervisent et encouragent les projets scolaires et professionnels, épaulent les usagers dans leurs démarches administratives, les assistent dans les difficultés et les doutes, leur rappellent les règles de la collectivité et de la copropriété. Ces professionnels rencontrent également leurs références respectives sur rdv à l'accueil de jour, à l'appartement ou en extérieur, pour des points précis.

Des coordinateurs-rices de parcours (2 ETP)

- Un-e coordinateur-riche de parcours insertion professionnelle suit les parcours de formation et d'emploi des usagers (garant de la scolarisation, de l'entrée et du maintien en emploi de l'ensemble des usagers).
- Un-e coordinateur-riche de parcours juridique suit le parcours juridique des usagers : durant la minorité (suivi des audiences, des démarches ambassades), préparation à la majorité (travail sur le dossier de régularisation) et accès aux dispositifs de sortie pour les jeunes accompagnés.

Les coordinateurs-rices de parcours ont une vision globale des étapes d'insertion des usagers. Ils-Elles appuient les travailleurs sociaux sur l'accompagnement au sens large des jeunes et plus spécifiquement sur leurs domaines d'intervention. Ils-Elles sont en lien étroit avec les partenaires (notamment sur les thèmes de la scolarité, emploi, logement...)

Une équipe paramédicale

- Un-e psychologue reçoit les jeunes lors de l'admission et sur demande tout au long du parcours. Il-Elle est garant-e de la coordination des parcours de soins psychologiques/psychiatriques des usagers. Il-Elle reçoit les jeunes sur demande pour des rendez-vous de suivi, d'écoute et d'orientation.
- Un-e infirmier-ère est garant-e de la coordination des parcours de soins somatiques des usagers. Les jeunes sont reçus sur demande pour des rendez-vous d'accompagnement, d'écoute et d'orientation. Elle suit les ouvertures de droit CPAM et assure la logique globale de parcours de soin de chaque jeune.

Service généraux

- Deux veilleurs de nuit visitent les appartements à fréquence régulière pour s'assurer du bien-être des jeunes ainsi que de leur présence aux heures imposées par le règlement intérieur. En cas d'absence, ces professionnels peuvent procéder aux déclarations de fugue. Ils gèrent également les accompagnements d'urgence si nécessaire,
- Un agent de maintenance à temps partiel entretient les logements et bureaux du DIS.

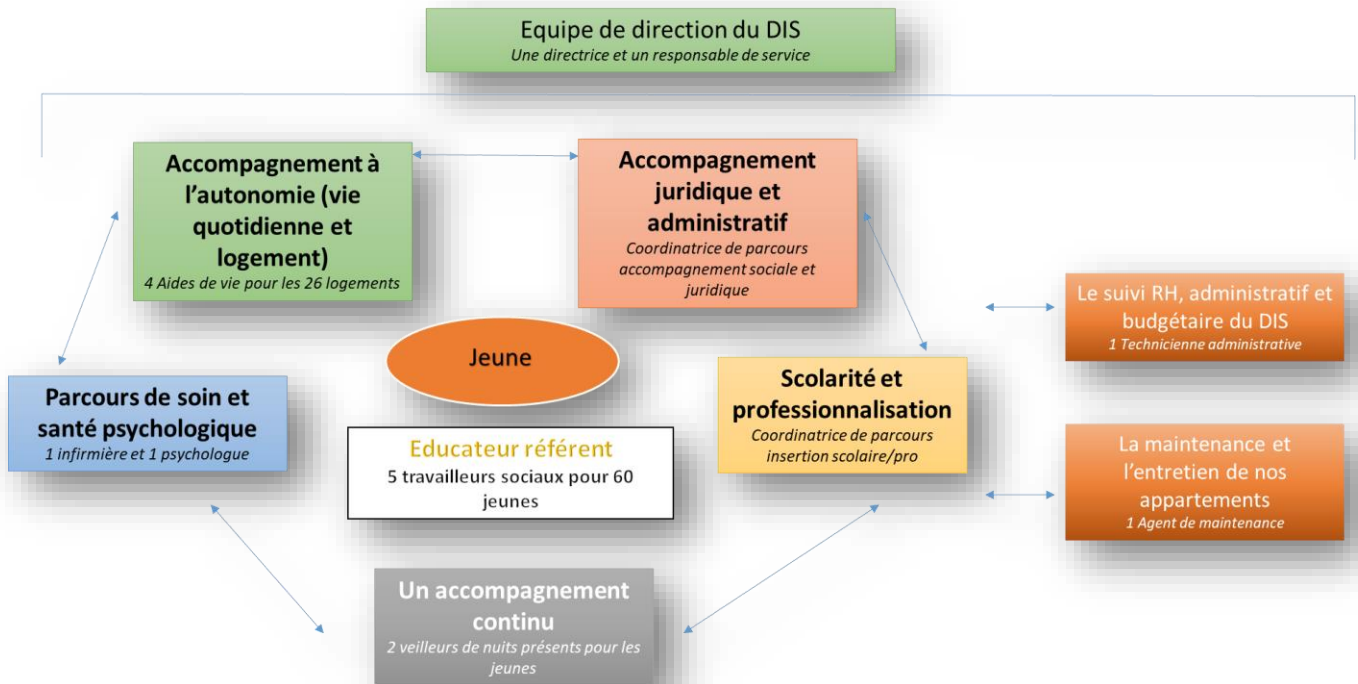
Direction et services support

- Le-La directeur-riche territorial filière enfance : Il-elle est garant de l'inscription du DIS dans les orientations de la Croix Rouge française et de son bon pilotage administratif et financier.
- Le-La directeur-riche du DIS : Il-Elle est garant-e du bon fonctionnement de l'établissement et responsable technique et financier de la mise en œuvre
- Un-e responsable de service organise et gère l'activité, encadre et planifie le travail de l'ensemble des professionnels et assure l'interface partenariats (1 ETP). Il garantit le bon fonctionnement du dispositif, l'application du projet de service et met à disposition de l'équipe les moyens nécessaires pour son bon fonctionnement.

- Une technicienne administrative et comptable travaille en lien avec la direction et le siège sur les questions comptables, RH et administratives.

A noter que le DIS Var bénéficie de tous les services supports de la Croix Rouge, au siège régional ou national : services paie et comptabilité, service qualité, contrôle de gestion...

Figure 2 : Schéma d'organisation du DIS83 autour de l'usager

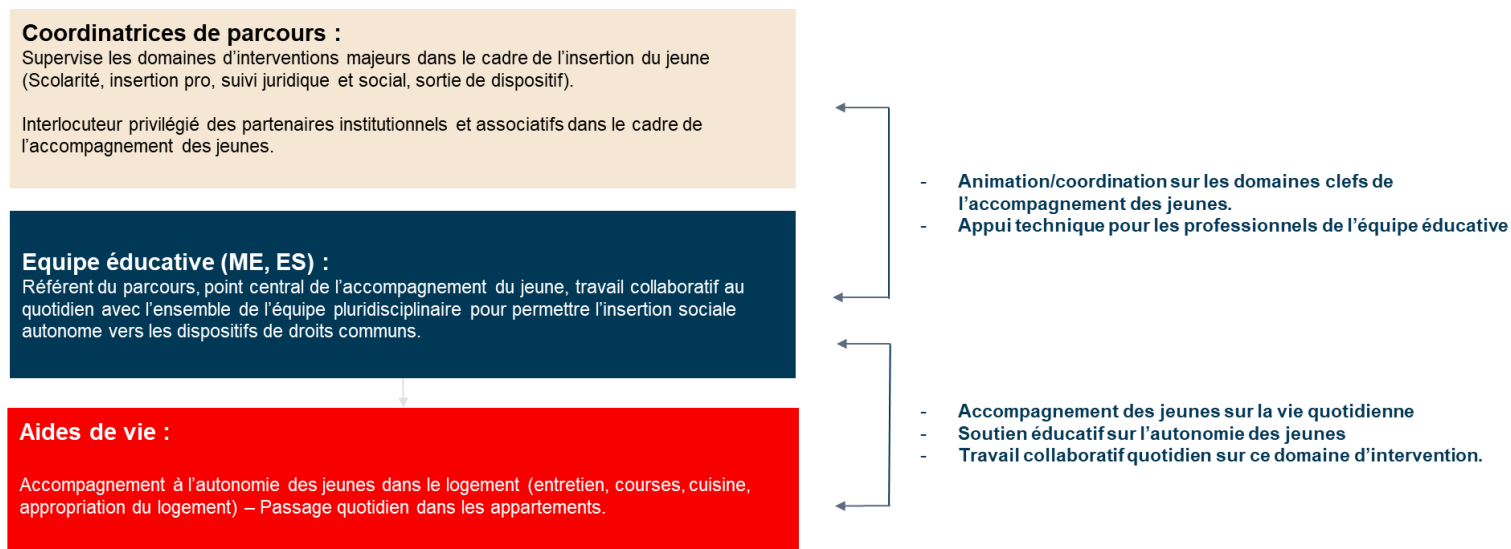


Le jeune est accompagné par un éducateur référent de sa situation et une équipe pluridisciplinaire intervient dans le cadre de son accompagnement sur tous les domaines importants de sa prise en charge.

- Professionnel, scolarité, administratif, juridique : Deux coordinatrices de parcours sur des thématiques majeurs de l'accompagnement.
- Accompagnement global du jeune : Équipe éducative de 5 professionnels (ME/ES).
- Accompagnement à l'autonomie et la vie quotidienne : 4 Aides de vie présentes au quotidien dans les logements.

- Un accompagnement à la santé mentale et physique : Un psychologue et une infirmière coordonnent les parcours de soins des jeunes.
- Une présence continue : 2 veilleurs de nuit mobiles et présents physiquement pour les jeunes sur les temps de nuit.

Figure 3 : Focus sur les métiers de l'accompagnement quotidien des jeunes



Cette articulation triangulaire autour des jeunes est un élément majeur de notre accompagnement. Ces corps de métiers sont essentiels dans le quotidien du jeune pour que tous les aspects de sa prise en charge soient régulés et accompagnés de la façon la plus qualitative possible.

Cette collaboration s'articule autour d'une communication qui se doit d'être exemplaire entre d'une part l'équipe éducative et les coordinatrices de parcours, et d'une autre part l'équipe éducative et les aides de vie sur l'aspect vie quotidienne.

L'équipe de jour (Aides de vie, équipe éducative) est en lien quotidien avec l'équipe de nuit sur l'ensemble des situations des jeunes (difficultés de colocation, vigilances, présences jeunes).

De plus, nous avons mené en 2023 un vrai travail de fond sur le développement d'un parcours de soin coordonné au sein du DIS avec l'infirmière et le psychologue du service.

Figure 4 : Focus sur le travail d'accompagnement réalisé en 2023 sur la santé au DIS 83 :

L'importance du parcours de soin coordonné au sein du DIS :

Les travaux mis en œuvre au cours de l'année 2023

- Apporter de la qualité à notre traçabilité au niveau médicamenteux (formation de l'infirmière sur la thématique et mise en application de procédures),
- Créer de nouveaux outils de suivis (fiches de suivis et de traçabilité), création de dossiers médicaux complets,
- Réfléchir à des nouveaux process permettant d'assurer une prestation santé de qualité pour les jeunes (premiers rendez-vous, examens dentitions, médecins traitants, etc...),
- Développer significativement notre qualité d'accompagnement de la santé mentale des jeunes accueillis,
- Développer des ateliers de prévention à visée collectives.



Amélioration importante de notre qualité d'accompagnement globale à la santé des jeunes

● Réunions, supervision et animation d'équipe

L'équipe dans son ensemble se réunit pour partager, réfléchir, croiser les regards, au travers de différents temps institués.

- La réunion de service hebdomadaire : L'équipe se réunit une fois par semaine. Les sujets abordés sont : les bénéficiaires, la vie dans les appartements, les projets d'animation, les plaintes/événements indésirables, l'organisation du service
- Des réunions thématiques sont organisées régulièrement les jeudis après-midi et aussi souvent que nécessaires. Les sujets abordés sont divers et répondent au besoin de l'équipe, comme par exemple : la pair-aidance, l'organisation des ateliers collectifs, mise en place d groupes de parole, préparation de l'évaluation, harmonisation des pratiques, etc...
- Une réunion d'analyse de la pratique animée par un intervenant extérieur est organisée une fois par mois.
- Une réunion annuelle inter DIS (DIS VAR ET MARSEILLE). La première a eu lieu en octobre 2023 autour d'une réflexion sur l'éthique de nos métiers.
- Des formations collectives régulières : SST, psychopathologies des MNA, partage de l'information, géopolitique gestion des situations de violence.... Les formations proposées, e,n plus des formations obligatoires (incendie, SST..) visent prioritairement à une meilleure compréhension des caractéristiques des publics accueillis pour adapter au mieux l'accompagnement proposé.

- **LOGICIEL MÉTIER ET PROTECTION DES DONNÉES**

Le service est garant de la protection de toutes les données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés est chargée de veiller à la protection des données personnelles contenues dans les fichiers informatiques ou papier, aussi bien publics que privés.

L'ensemble des professionnels du service a accès à l'outil informatique sécurisé et particulièrement au logiciel Sil'Age pour assurer le suivi des usagers et le partage d'informations.

- **EXPRESSION DES USAGERS**

Conformément au cadre légal de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et dans le respect des préconisations de notre projet d'établissement, nous avons mis en place des outils permettant l'implication des personnes accueillies dans leur prise en charge et dans l'organisation de l'établissement, ainsi que des moyens d'expression divers les initiant à la culture et à la démocratie française :

- Conseil de vie sociale,
- Groupes de paroles,
- Ateliers collectifs.

- **PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT**

Un projet personnalisé d'insertion est élaboré avec chaque jeune accueilli.

Les demandes à l'initiative des usagers se portent principalement sur l'apprentissage du français, l'insertion professionnelle, la régularisation, les loisirs... D'autres objectifs sont majoritairement proposés par l'équipe, notamment celui du développement de l'autonomie pour que les jeunes soient davantage acteurs des démarches dans différents domaines tels que la régularisation, le volet médical et administratif, ...

Il faut souligner une plus grande difficulté à formaliser correctement le PPI avec les nouveaux arrivants qui n'arrivent pas à exprimer leurs demandes, car il s'agit souvent de personnes qui ne maîtrisent pas l'écrit et dont la relation de confiance est plus longue à mettre en place. Les besoins émergent donc davantage à-travers les rencontres quotidiennes et l'animation.

PRESTATIONS DISPENSÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Logement :

- ✓ En colocation, de 2 à 3 jeunes dans des appartements T2 à T4 meublés.
- ✓ L'appartement et le mobilier fournis sont sous la responsabilité de l'ensemble des colocataires : toute dégradation pourra être facturée aux résidents.

Accompagnement :

- ✓ Quotidien et sur rdv auprès de l'équipe éducative et des coordinateurs-rices de parcours.
- ✓ Rendez-vous possible auprès de la psychologue de service

Alimentation

- ✓ Pécule de 11€ (revalorisé au 01/01/2024) par jour versé de façon hebdomadaire ou mensuelle, soit sous format de chèques services, soit par virement pour les jeunes ayant un compte bancaire et la capacité de justifier leurs achats
- ✓ Les appartements sont équipés pour cuisiner.
- ✓ Lorsque le jeune est inscrit en établissement scolaire, le DIS prend en charge la restauration collective et déduit le prorata de repas consommés à l'extérieur du pécule d'alimentation.

Argent de poche-vêtue :

- ✓ Délivré à hauteur de 150 € par mois pour les jeunes répartis comme suit : 65 € pour l'argent de poche ; 85 € pour la vêtue devant être justifiés par l'utilisateur sur facture.

Hygiène personnelle, coiffeur

- ✓ Sur l'argent de poche.

Frais d'eau et d'électricité

- ✓ Les frais d'eau et d'électricité sont à charge du DIS sous réserve que les jeunes en aient un usage raisonnable. Dans le cas contraire, une participation aux frais pourra être exigée (cf. note de service transmise aux jeunes et contrat d'engagement signé).

Loisirs

- ✓ Le DIS propose des ateliers collectifs, des sorties régulières sans aucun coût pour l'utilisateur.
- ✓ Inscription à une activité individuelle à hauteur de 200 € par an pour les usagers avec revenus inférieurs à 500€ par mois.
- ✓ Un chèque cadeau d'un montant de 55 € est délivré pour l'anniversaire de l'utilisateur et de 55 € pour Noël.
- ✓ quelques sorties culturelles/sportives spécifiques à la demande des jeunes peuvent générer leur participation financière partielle

Produits d'entretien

- ✓ Délivrés de façon hebdomadaire suivant les besoins de l'appartement.
- ✓ Les appartements sont équipés de machine à laver.

Téléphonie – Internet - télévision :

- ✓ Les appartements sont équipés de wifi et d'une télévision.
- ✓ Les abonnements complémentaires (téléphonie, abonnements télévisuels...) sont à charge des usagers et ne peuvent aucunement être prépayés par le DIS.

Transport :

- ✓ Un abonnement Réseau Mistral (bus) est pris en charge par le service au tarif étudiant pour les mineurs et les jeunes majeurs sans revenus.
- ✓ Les transports pour les démarches administratives sont pris en charge par le service.
- ✓ Hors vacances et sorties organisées par le DIS, les transports pour les loisirs sont à charge des usagers.

Frais administratifs

- ✓ Le DIS prend en charge les frais d'obtention des documents administratifs **nécessaires** à la régularisation auprès des ambassades. Le DIS participe au paiement des titres de séjour auprès de la Préfecture à hauteur de **200 €** pour les jeunes arrivés après 16 ans. Les jeunes arrivés avant 16 ans prennent en charge leur titre VPF (Vie Privée Familiale). Hors de ce cadre, le DIS ne peut pas intervenir.

Fournitures scolaires :

- ✓ Les fournitures scolaires sont à charge du DIS sous réserve qu'elles soient mentionnées dans une liste transmise par l'établissement.
- ✓ La vêtue sportive doit être prise en charge par le jeune via son argent de vêtue.
- ✓ Le DIS prend en charge la première tenue professionnelle lors de leur entrée en formation. Les renouvellements de tenue pour les jeunes en alternance sont à leur charge.

Frais de scolarité

- ✓ Les frais de scolarité (inscription dans des dispositifs scolaires privés) sont étudiés au cas par cas suivant la situation de l'utilisateur.
- ✓ Le DIS ne peut prendre en charge les voyages et les photos scolaires. Il conviendra de se tourner vers l'assistante sociale de l'établissement scolaire.

Frais de santé

Les jeunes MNA bénéficient de la CSS.

- ✓ Le DIS prend en charge leurs frais de santé lorsqu'il y a rupture de droits et qu'il s'agit de soins essentiels et urgents.
- ✓ Les frais médicaux non couverts par la CSS ne peuvent pas être pris en charge par le DIS, sauf avis contraire et motivé de l'infirmière pour des petits achats, ou accord du Département pour des frais plus importants (frais d'orthodontie par exemple).

L'accès aux prestations du DIS peut-être conditionné par l'engagement de l'utilisateur dans sa prise en charge et le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement.

- **RÉSEAU, PARTENAIRES ET INSCRIPTION AU SEIN DU TERRITOIRE**

Le DIS est pleinement inscrit sur son territoire, en développant les partenariats suivant les champs thématiques nécessaires à l'accompagnement :

Santé :

Médecins libéraux et spécialistes,

Structures de droit commun : Centre de Lutte Anti-Tuberculose ; CEGIDD ; CMPP ;

Structures associatives spécialisées : Planning familial, Osiris, Unicity

Nous avons pu développer un réseau avec des cabinets de ville à proximité du dispositif qui accepte de prendre en charge les jeunes sans carte vitale. En effet c'était une vraie problématique de terrain.

Nous avons trouvé un médecin généraliste disponible chaque jour et sans RDV qui accepte les jeunes sans carte vitale, ce qui facilite les accompagnements santé.

Nous travaillons également avec un cabinet de dentiste, un autre d'orthodontie, une pharmacie et un centre de radiologie.

Scolarité :

Association dispensant des cours de FLE : Ariane Méditerranée

Education Nationale : Lycée Claret, Langevin, La Coudoulière, Cisson, La Marquisanne, etc...

Insertion professionnelle :

Centres de formation en alternance: CFA du Beausset, de la Grande Tourrache (BTP), de St Maximin, des Arcs. École de formation Stelo à Saint Raphaël (préparation aux titres professionnels en restauration), Ecole de formation IMSAT à la Garde, Corot formation à Aubagne/Marseille, SIGMA formation à Aubagne.

Établissements scolaires: Lycée de la Coudoulière, de Claret, Collège Wallon, Collège Marcel Pagnol.

Autres dispositifs : Promo 16/18, dispositif pour mineurs proposé par l'AFPA.

Mission locale de Toulon.

Accès aux droits :

Sur les questions de droit des étrangers : Association Espaces, la Cimade, Maison de l'avocat, CADE ; avocats spécialisés en droit des étrangers, CODES pour les questions de titre de séjour étrangers malades.

Sur l'accès au numérique : Alternativ'

Sur les démarches administratives : Plateforme des Services Publics ; Maisons Départementale de la Solidarité...

Accès au logement :

SIAO 83 ; CLLAJ (Alinéa), Résidences sociales: Adoma ; API Provence, Fondation d'Auteuil, Resid Etapes ; Habitat et Humanisme ; Soliha ; bailleurs sociaux.

PLAN D'ACTION ET AXES STRATEGIQUES

Axe stratégique N°1

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
RENFORCER LA PARTICIPATION DES USAGERS	Equipe du DIS dans sa globalité + Usagers	01/03/2024	Réflexion collective sur le CVS	Groupes de travaux mis en place (voir GED)	01/03/2023	Réorganiser élections lors des prochains mandats
			Sensibiliser les jeunes au rôle du CVS	Organisation des élections	01/06/2023	
			Organiser une réunion 3 fois/an	3 CVS organisés	01/03/2024	
	01/03/2024	Mise en place de groupes de paroles/café-débats	Groupes de travail sur les groupes de paroles (voir GED)	01/11/2023	Mise en place des cafés-débats	

Axe stratégique N°2

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
PREPARER L'ACCES A LA MAJORITE	Référent éducatif / coordonnatrice de parcours social et juridique	01/01/2023	Planification de rencontres des usagers avant leur majorité	Entretien systématique en individuel de l'ensemble des jeunes accueillis dans les 6 mois précédents leur majorité. Un interprète est prévu si besoin et selon la langue parlée des jeunes présents. Y sont abordés les points suivants : - Le contrat jeune majeur (présentation, explication, attendus) - La régularisation administrative (explication TS, procédure de renouvellement, etc.) - L'hébergement / le logement post DIS (les différentes possibilités existantes, les modes de candidature, les attendus, etc...)	Variable selon l'âge des jeunes accueillis	Anticipation des sorties majeurs en fonction des contrats jeunes majeurs. Préparation et anticipation plus poussée des sorties complexes (sans régularisation administrative, revenus limités).
	Equipe éducative / coordonnatrice de parcours social et juridique	01/01/2023	Organisation d'ateliers collectifs de sensibilisation à la majorité	Organisation d'ateliers collectifs de préparation à la sortie du dispositif sur les thématiques suivantes : - Le logement (possibilité en fonction des revenus et situations administratives) - L'emploi - Les changements en terme de droits et devoirs mineurs / majeurs.	Une fois par trimestre	Développer "l'aller vers" en accompagnant les jeunes vers les institutions susceptibles de les soutenir à leur sortie du dispositif sur les différentes démarches les concernant.

Axe stratégique N°3 – Partie 1

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
TRAVAILLER LA SORTIE DU DISPOSITIF	Equipe, direction	01/12/2022	Réflexion collective sur les sorties de dispositifs (anticipées ou non)	Groupes de travail réalisés (GED générale) et mise en place d'une procédure de sortie de dispositif	Depuis 06/2022	Mise à jour régulière des procédures de sorties
	Coordinatrice de parcours social et juridique et responsable de service	01/12/2022	Renforcer les partenariats avec les structures de logement intermédiaire	<p>Rencontre avec l'ensemble des dispositifs du territoire susceptibles d'accueillir les jeunes post DIS à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitats jeunes (FJT) - Résidences sociales - Résidences étudiantes - Dispositif de logement temporaire <i>d'action logement</i> - Dispositifs d'intermédiation locative <p>Ce travail a donné lieu à la création d'un outil recensant les différentes structures du territoire ainsi que les modalités de candidature. Cet outil a été partagé au département et à l'ensemble des structure accueillant des MNA du territoire.</p>	Depuis l'ouverture du service	<ul style="list-style-type: none"> - Systématiser les recours DAHO et/ou DALO en fonction de la situation du jeune - Mettre à jour les coordonnées de contact dans le tableau recensant les différents établissements

Axe stratégique N°3 – Partie 2

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
TRAVAILLER LA SORTIE DU DISPOSITIF	Coordinatrice de parcours social et juridique et référent éducatif	01/01/2022	Impliquer les jeunes dans leur recherche de logement	<p>Réalisation des différentes démarches de recherche logement avec le jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recours DAHO / DALO - Formulaire de garantie VISALE - Numéro unique départemental (NUD) - Etablir un dossier complet pour une recherche de logement dans le privé - Etablir un dossier de candidature en résidence sociale/habitat jeune et le déposer en main propre <p>Mise en place d'ateliers autour de la recherche logement afin de sensibiliser les jeunes autour de cette question :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents demandés -Frais associés (assurance, charges, caution...) - Quel logement pour que prix à quel endroit ? 	Depuis l'ouverture du service	<p>Développer les ateliers logement afin de consolider la compréhension des rouages administratifs autour de la question du logement.</p> <p>Développer le mentorat</p>
	Equipe, direction, Coordinatrice de parcours social et juridique	01/12/2022	Réaliser un guide support pour aider les jeunes sortis du dispositif	Groupes de travail réalisés (GED générale) et création d'un guide de sortie de dispositif à destination des jeunes	Depuis 06/2022	
	Coordinatrice de parcours social et juridique et partenaire	01/12/2024	Formation des travailleurs sociaux aux outils sia	Formation régulières des TS	01/06/2024	Former les nouveaux professionnels aux méthodes en interne

Axe stratégique N°4

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
ACCOMPAGNER DANS ET VERS LE LOGEMENT	Coordinatrice de parcours social et juridique	Tout au long de la prise en charge	Mise en place d'informations individuelles et collectives autour de la question de l'accompagnement vers le logement	<p>Réalisation des différentes démarches de recherche logement avec le jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recours DAHO / DALO - Formulaire de garantie VISALE - Numéro unique départemental (NUD) - Etablir un dossier complet pour une recherche de logement dans le privé - Etablir un dossier de candidature en résidence sociale/habitat jeune et le déposer en main propre <p>Mise en place d'ateliers autour de la recherche logement afin de sensibiliser les jeunes autour de cette question :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents demandés - Frais associés (assurance, charges, caution...) - Quel logement pour que prix à quel endroit ? <p>Accompagnement des jeunes à la recherche de logement dans le parc privé (rdv agence, visite logement, signature bail...)</p>	Avant majorité (17-18 ans)	Mise en place des ateliers collectifs
	Coordinatrice de parcours social et juridique et référent éducatif	Tout au long de la prise en charge	Mise en place d'atelier collectifs autour de la question de l'accompagnement dans le logement	Groupe de travail sur les sorties de dispositifs et création d'un guide sortie à destination des jeunes (voir GED)		

Axe stratégique N°5

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT SANTE	infirmière, Direction	01/01/2023	Développer les partenariats en santé	Réseau de médecins "partenaires" important avec liste de contacts	2021	Sécuriser accès médicaments
		01/05/2024	Améliorer la traçabilité	Formation "sécurisation du médicament" pour l'IDE du service	2023	Développer des partenariats
		déc-24	Développer la prise en compte de la dimension psychique	mise en place processus accompagnement santé et circuit du médicament	2023	Mise en place de protocoles

Axe stratégique N°6

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
DEVELOPPER DES ACTIONS SOCIO EDUCATIVES D'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS	Formateur(ice) FLE, Coordinatrice de parcours insertion scolaire et professionnelle	2023	Développement du réseau de partenaires apprentissage FLE	Conventions signées avec plusieurs partenaires (CAAA, Ariane Méditerranée)	Depuis 2022	Poursuivre les partenariats
		2024	Développer les cours de FLE en interne au dispositif	Réponse à AAP et obtention d'une enveloppe de 20000 euros pour recrutement d'un formateur FLE en interne	01/2024	Recrutement du professionnel et formation, développement de l'activité en interne

Axe stratégique N°7

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
RENFORCEMENT CONTINU DES COMPETENCES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MNA	Equipe de direction	Démarche continue	Formations via organismes et formations internes	Formation interculturelité avec Forum Réfugiés (collectif) 2022	2022	Maintenir des formations régulières pour les nouveaux salariés autour des thématique interculturelles, santé mentale, juridique
				Formation "Exil traumas et soins" avec OSIRIS (2 salariés dont IDE)	2023	
				Formation Droit des étrangers avec Espace (2 salariés) 2023	2021/22	
				Sensibilisation au droit d'asile par la coordonnatrice juridique 2023	Depuis 2022	
				Formation aux évolutions réglementaires de la protection de l'enfance avec le CREA I 2023	2023	
				Sensibilisation au cadre législatif et démarches de régularisation par la coordonnatrice juridique 2023	Depuis 2022	

Axe stratégique N°8 - 9

AXE STRATEGIQUE	Acteurs	Echéance	Actions prévisionnelles	Actions mises en œuvre	Date	Reste à faire
DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE	DIRECTION	2026	Se positionner sur des ouvertures de places dans le cadre d'appels à projets et/ou développement d'un nouveau service d'accompagnement jeunes majeurs	Attente d'un appel à projet	X	X
RENFORCER LA PARTICIPATION DU BENEVOLAT AU DIS	DIRECTION	mars-23	Accueillir volontaires service civique sur le DIS	2 volontaires accueillis	21/23	Réorganiser des accueils de volontaires en 2024
		déc.-22	Informar les équipes des actions du service des rétablissements des liens familiaux de la CRF	Intervention du RESF en réunion	2022	réorganiser intervention du RESF pour les nouveaux salariés
		2024	Impliquer des bénévoles des UL dans nos projets/activités	Projet en cours de construction - Soutien scolaire avec l'unité locale de Toulon	2024	Pool de bénévoles à constituer en lien avec l'UL et construction du projet en lien avec le projet FLE
		2024	Mise en place de mentorats pour certains jeunes	Partenariat avec l'AFEV (5 jeunes en mentorat)	2023	Poursuivre le partenariat

Croix-Rouge française

98, rue Didot - 75694 Paris Cedex 14
Tél. 01 44 43 11 00 - Fax 01 44 43 11 01

croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Retrouvez toutes les informations sur
croix-rouge.fr ou pouvous.croix-rouge.fr

